



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 21 août 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS :** Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
 MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON,  
 Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS :** Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
 Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.  
 Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 8 03

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>10</b>
<b>Procurations</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>

### OBJET : STATION – DM2 – VIREMENTS DE CRÉDITS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des virements de crédits ainsi que de nouvelles inscriptions budgétaires sont nécessaires :

- Le montant de la dotation aux amortissements a été modifié
- La restitution des avances sur les marchés doit être ajustée

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits et virement ci-dessous détaillés :

DM2	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
042 – 6811 – Dotations aux amortissements	34 600	
6248 – Divers	-10 000	
62878 – Remboursement de frais à des tiers	-24 000	
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	-600	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
041 – 238 Restitution avance		5 000
041 – 2135-Aménagement des constructions Restitution avance	5 000	
040 – 28121 – Terrains nus	34 600	
1312 – Subvention région	-34 600	
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Envoyé en préfecture le 01/09/2025  
Reçu en préfecture le 01/09/2025  
Publié le 02/09/2025  
ID : 009-210900320-20250827-2025\_8\_3-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

**Article 1 : D'Autoriser Monsieur le maire effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit  
Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 28 août 2025

Le maire  
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis FUGAIRON

